




Position de plaidoyer et recommandations des femmes africaines pour la CSW65

"Participation pleine et effective des femmes et prise de décision dans la vie publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles."



La position de plaidoyer et les recommandations des femmes africaines pour la CSW65 ont été élaborées à la suite d'une consultation virtuelle tenue le 15 février 2021 et qui a rassemblé plus de 300 organisations de femmes et de la société civile, des féministes et des défenseurs issus de plus de 48 pays africains et de la diaspora, afin de délibérer sur la position des OSC africaines sur le thème de la CSW65.

FEMNET, en tant que co-président de l'ONG CSW/Africa, a convoqué le groupe de travail de rédaction qui comprenait : Femmes Africa Solidarité (FAS), SERVITAS Cameroun, Akina Mama wa Afrika (AMwA), Gender Links, Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), Women for A Change, Cameroon (Wfac), Zamara foundation, KADIRAT, et Khafagy, Tha'era, Arab Women Network for Parity and Solidarity.

Nous tenons à reconnaître la participation et la contribution de toutes les femmes et filles dans leur diversité, avec une mention spéciale pour les jeunes femmes, les femmes handicapées, les personnes non-conformes au genre et les femmes vivant en milieu rural et informel qui ont fourni une présentation écrite. Nous prenons note de la diversité du continent et de l'immensité des questions que le thème de la CSW65 et le contexte du COVID-19 offrent, et bien que nous n'ayons pas pu inclure toutes les contributions faites, un effort a été fait pour couvrir et être inclusif autant que possible.

Ces positions de plaidoyer et recommandations des femmes africaines pour la CSW65 ont été présentées à la Consultation régionale virtuelle africaine sur la CSW65, tenue du 22 au 23 février 2021 et organisée par ONU Femmes, la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (UNECA) pour les consultations des experts techniques sur le genre et la consultation ministérielle du 26 février 2021.

Nous tenons à remercier le soutien habituel de la Direction du Genre de l'UA, de l'UNECA et d'ONU Femmes, qui a permis aux organisations de femmes et de la société civile ainsi qu'aux réseaux féministes de participer et de contribuer aux résultats de la Consultation régionale virtuelle africaine sur la CSW65.


Préambule

Nous, femmes et filles africaines dans toute notre diversité, en solidarité avec les représentants des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion des droits humains des femmes et des filles, l'égalité des sexes, la justice reproductive économique, écologique et sociale et la transformation politique, nous sommes réunies virtuellement pour la conférence pré-CSW65 Afrique le 15 février 2021. En cette période d'augmentation des inégalités au niveau mondial, exacerbée par COVID-19, le rythme très lent sur le continent de l'augmentation du nombre de femmes dans les postes de direction et de prise de décision, il existe des preuves de la persistance de multiples entraves à la participation effective des femmes et des filles à la vie publique ; la montée du fondamentalisme et du conservatisme. COVID-19 a également révélé une augmentation des taux de violence à l'encontre des femmes et des filles, une augmentation de la charge des soins et du travail domestique non rémunérés, une perte massive d'emplois pour les femmes dans le secteur informel et du chômage pour les jeunes femmes et les femmes handicapées, une insécurité croissante des droits fonciers et un contrôle limité des ressources naturelles pour les femmes et les filles, un rétrécissement des espaces pour la société civile, un extrémisme violent et la prééminence et le renforcement du patriarcat. Par conséquent, le thème actuel de la CSW65, " Participation pleine et effective des femmes et prise de décision dans la vie publique, ainsi que l'élimination de la violence, pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes et filles ", ne pourrait être plus pertinent si ces engagements doivent être réalisés d'ici 2030.

Il est temps de s'attaquer aux inégalités structurelles qui se manifestent par des modèles économiques non égalitaires, non inclusifs et non durables discriminant et marginalisant ainsi les femmes, en particulier les femmes rurales et celles vivant dans des établissements urbains informels. En fait, la pleine participation des femmes à la prise de décision et l'autonomisation de toutes les femmes et filles dans leur diversité sont essentielles pour garantir la justice en matière de genre et la réalisation des droits humains des femmes.

Le thème de la CSW65 n'est pas nouveau et a été exploré à plusieurs reprises au fil des ans. De nombreux projets ont été menés dans le but d'accroître la participation des femmes aux postes de décision et de direction, mais les femmes restent sous-représentées aux différents niveaux de direction et la violence reste un problème ardent qui touche les femmes de tous les milieux sociaux et économiques. Le thème de cette année est, en fait, un thème à plusieurs niveaux et il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens innovants pour renforcer la participation des femmes aux postes de direction et de décision.

La participation des femmes aux postes de prise de décision et de direction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles ne peuvent être abordées sans leurs liens et leur intersection avec d'autres questions telles que la




justice économique, la justice reproductive, l'autonomie corporelle, la sexualité, l'accès aux ressources foncières et naturelles et leur contrôle, le changement climatique, l'accès aux évolutions technologiques, le développement et les formes multiples et croisées de discrimination qui ont un impact négatif sur les femmes et les filles africaines dans toute leur diversité.

Il est essentiel, en examinant le thème de la CSW65, de reconnaître qu'il met l'accent sur la participation COMPLÈTE et EFFICACE des femmes à la VIE PUBLIQUE. Il s'agit donc de reconnaître le rôle des femmes au-delà de l'exercice d'un rôle électif ou nominative dans la fonction publique. Il s'agit de toutes les façons dont les femmes et les filles peuvent faire entendre leur voix et agir en participant de manière significative à la vie publique en tant que citoyennes, détentrices de droits, expertes et technocrates, contributrices et consommatrices de politiques et de services publics. Le rôle des femmes et des filles dans les communautés et les institutions locales de la société est tout aussi important que les rôles nationaux, tout comme nous cherchons à reconnaître le rôle des femmes dans la diplomatie et les institutions multilatérales internationales.

Nous encourageons vivement la Commission à adopter, dans les Conclusions convenues, un langage fort qui reconnaisse la centralité des droits humains des femmes tout au long de leur cycle de vie, des filles aux jeunes femmes, aux adultes et aux femmes âgées. Nous demandons une approche holistique, transversale et basée sur les droits humains pour faire face aux défis qui affectent les femmes et les filles africaines dans toute leur diversité.

Nous demandons donc instamment aux États membres africains de respecter les principes et valeurs suivants, y compris ceux de la Charte féministe africaine, dans la Conclusion convenue :

- ▶ Les États membres doivent promouvoir les droits des femmes et des filles tout au long de leur vie en favorisant l'accès aux services publics efficaces de transformation du genre, aux systèmes de protection sociale et aux infrastructures durables qui visent à s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité entre les sexes - telles que les relations de pouvoir inégales et les normes et pratiques discriminatoires.
- ▶ Les États membres devraient faciliter le changement du pouvoir, qui passe d'une domination masculine prédominante à un partage des rôles et des responsabilités avec les femmes, afin de parvenir à l'égalité entre les sexes, à la justice en matière de développement et à la paix grâce aux changements matériels et structurels en faveur des droits fondamentaux des femmes et des filles, ainsi qu'aux transformations sociales, politiques et économiques dans toute leur diversité.
- ▶ Les États membres devraient reconnaître que le patriarcat est une structure profondément ancrée et un système de valeurs négatif prédominant qui doit être démantelé afin de parvenir à l'égalité entre les sexes.

- 
- ▶ Les États membres doivent reconnaître que le modèle et les structures économiques capitalistes et néolibéraux existants privent les femmes de la valeur de leur travail et de leur contribution à l'économie et ne reconnaissent pas la valeur des soins non rémunérés, ce qui rend invisible le travail domestique des femmes et des filles africaines dans leur diversité. Les États membres doivent élaborer et mettre en œuvre des politiques qui reconnaissent le rôle central du travail des femmes et des filles, en particulier les soins reproductifs et le travail domestique, et réduire l'exploitation des femmes et des filles, notamment des plus vulnérables et des plus marginalisées.
 - ▶ Les États membres doivent s'engager à réaliser régulièrement des enquêtes nationales sur l'emploi du temps et les données qui en résultent doivent être prises en compte dans les systèmes de comptabilité nationale. Cela permettra d'éclairer les processus décisionnels, de conduire aux processus fondés sur des preuves et informés pour l'élaboration et le financement de politiques et de budgets tenant compte de la dimension de genre, et de valoriser les soins non rémunérés comme un contributeur principal au PIB du pays
 - ▶ Les États membres doivent s'engager à reconnaître, à réduire et à redistribuer les soins non rémunérés et le travail domestique, et à assurer la représentation des femmes et des filles africaines dans les espaces de prise de décision, dans la mesure où ils réaffirment l'importance des soins et du travail décent dans nos économies et nos sociétés
 - ▶ Les États membres doivent garantir une participation égale des femmes et des filles à l'obtention de la propriété foncière et au contrôle des ressources naturelles, qui sont fondamentaux pour leur patrimoine et leur identité, et importants pour faire progresser la paix, la justice économique et la gestion des effets du changement climatique dans le continent
 - ▶ Les États membres doivent reconnaître que les politiques économiques capitalistes et néolibérales actuelles soutiennent souvent le patriarcat en réduisant les ressources que les femmes possèdent, auxquelles elles ont accès et qu'elles contrôlent, ce qui entraîne la marginalisation des femmes et la réduction des ressources qu'elles possèdent et contrôlent, comme la terre, la forêt et l'eau.
 - ▶ Les États membres doivent garantir que toutes les femmes et les filles, dans toute leur diversité, obtiennent un état civil, élément essentiel à la pleine participation des femmes et des filles à la vie publique. Ces documents (acte de naissance, carte d'identité nationale, certificat ou acte de mariage, etc.) facilitent l'inscription des filles à l'école et la constitution de dossiers par les femmes pour se présenter aux élections ou choisir leur représentant.

Questions émergentes et priorités pour les femmes et les filles africaines dans toute leur diversité


Nous avons identifié les points suivants comme étant des questions critiques et émergentes pour les femmes et les filles africaines dans toute leur diversité ;

Femmes et leadership

En Afrique, le leadership des femmes et des filles “dans toutes leurs diversités” fait encore défaut en raison de nombreux obstacles tels que des lois restrictives, des diversités et pratiques culturelles, des attitudes rétrogrades et négatives à l’égard du leadership des femmes, des obstacles institutionnels, ainsi qu’un accès disproportionné à une éducation de qualité, aux soins de santé et aux ressources. Remédier à ces pratiques discriminatoires n’est pas impossible, et peut être réalisé en mettant en œuvre les bons mécanismes à travers le continent. La Plate-forme d’action de la Déclaration de Beijing, dans sa préoccupation critique concernant les femmes au pouvoir et dans la prise de décision, appelle les gouvernements à prendre des mesures pour garantir l’égalité d’accès et la pleine participation aux structures de pouvoir et à la prise de décision, et appelle également à l’inclusion de quotas politiques pour augmenter le nombre de femmes dans la prise de décision. Les quotas doivent être complétés par des programmes visant à prévenir la discrimination et le harcèlement sexistes à l’avenir, et inclure des politiques garantissant que les employeurs et les départements de ressources humaines travailleront avec la police - il est préférable d’utiliser les forces de l’ordre plutôt que la “police” pour signaler les crimes de violence et de harcèlement lorsque la victime le souhaite. La criminalisation seule ne peut pas fonctionner, les gouvernements, par l’intermédiaire des ministères, départements et agences concernés, doivent travailler avec les acteurs de la société civile et les communautés pour s’attaquer aux normes sociales et de genre négatives qui contribuent au manqué de leadership et les faire évoluer. Les systèmes électoraux et politiques actuels sont conçus pour exclure les femmes ; les femmes sont réduites au silence et doivent suivre les consignes du parti ; il est exclu et coûteux de monter une campagne crédible et d’entrer dans la mêlée politique. En outre, les femmes et les jeunes filles continuent de se heurter aux obstacles qui font que leur participation active et significative à toutes les étapes des processus de paix et de réconciliation dans la région demeure limitée, et que leurs priorités et leurs expériences ne reçoivent pas l’attention qu’elles méritent.

Violence à l’égard des femmes et des filles

La violence à l’égard des femmes et des filles constitue une violation des droits humains et un obstacle important à la capacité des femmes et des filles, dans toute leur diversité, à s’épanouir économiquement, socialement et politiquement. Les formes persistantes et nouvelles de violence à l’égard des femmes et des adolescentes dans toute leur diversité sont alimentées par un patriarcat profondément ancré, la radicalisation, le conservatisme, la militarisation, l’extractivisme, la technologie et les conflits, les contraintes



socioculturelles, l'extrémisme violent, le changement climatique, qui nécessitent des interventions multiples et à plusieurs niveaux de la part de différents acteurs. Les travailleuses du sexe, les défenseuses des droits de l'homme, les femmes appartenant aux minorités sexuelles ou de genre, les consommatrices de drogues, les femmes vivant avec le VIH/sida, les femmes déplacées, migrantes ou travaillant dans le secteur des soins domestiques, les réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, les femmes et les filles, les autochtones et les femmes vivant dans des zones rurales ou en conflit sont particulièrement vulnérables aux formes multiples et croisées de violence. Il s'agit par exemple de la criminalisation des groupes marginalisés, de la stigmatisation en tant qu'arme alimentant la violence à l'égard des femmes et des filles, des pratiques culturelles néfastes, de la violence numérique et cybernétique et du harcèlement sexuel dans les espaces publics et privés, notamment dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail.

Pandémie COVID-19

La pandémie de COVID-19 a considérablement amplifié la situation socio-économique et politique des femmes et des filles africaines pour vivre efficacement et participer pleinement à la vie publique. Les mesures et les confinements liés à la pandémie de COVID-19, le besoin de tâches ménagères et de soins ont multiplié les demandes de soins et de travaux domestiques effectués par les femmes et ont excabéré de multiples formes de violence à caractère économique à l'encontre des femmes et des filles. La crise mondiale du COVID-19 a mis en évidence le fait que les économies du monde et nos vies quotidiennes sont rendues possibles par le travail non rémunéré des femmes et des filles, qui est souvent invisible, non distribué, sous-évalué et sousapprécié. En outre, les retombées économiques, notamment la perte d'emplois et de moyens de subsistance, devraient plonger des millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté et les femmes et les filles, en particulier celles des zones marginalisées, seront les plus durement touchées. Les femmes ne sont pas représentées dans les mécanismes et comités de crise mis en place pour répondre à l'impact du COVID-19, et les politiques n'abordent donc pas la question de l'impact du COVID-19 sur les femmes.

Droit d'accès à la santé

Les femmes et les filles dans toute leur diversité sont préoccupées par le fait que la jouissance des droits à la meilleure santé physique, psychologique et mentale possible n'a pas été atteinte en Afrique. La mortalité maternelle reste un problème majeur de santé publique en Afrique ; elle est aggravée par les nombreux défis physiques, économiques, sociaux et psychologiques, en particulier pour les femmes et les filles vivant dans les zones rurales. L'habitat dispersé, les mauvaises infrastructures sanitaires, le manque de personnel de santé qualifié, de moyens de transport et de sensibilisation à la santé, les pratiques néfastes telles que les mariages précoces et forcés, les mutilations génitales féminines et les faibles niveaux de revenus et d'éducation continuent d'entraîner des conséquences négatives pour la santé des femmes et des filles en Afrique. L'accessibilité, l'acceptabilité et la qualité (AAAQ) des soins de santé, notamment des services de santé et de droits sexuels et reproductifs, font défaut. Les besoins non satisfaits en matière de contraceptifs pour les jeunes femmes et les filles sont manifestés par l'augmentation des grossesses chez les adolescentes et des décès dus aux avortements non médicalisés, ce

qui contribue à la mortalité maternelle. La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour assurer l'autonomisation des femmes, des filles et des jeunes.

Accès à l'éducation

L'accès, la rétention et l'achèvement de la scolarité des femmes, en particulier des filles et des jeunes femmes, restent une préoccupation majeure en Afrique. Les niveaux élevés d'analphabétisme sont liés à des résultats négatifs tels que de faibles compétences en matière de leadership, des pratiques culturelles néfastes et rétrogrades, des attitudes négatives et des stéréotypes fondés sur les rôles traditionnels des sexes et des risques accrus de violence à l'égard des femmes et des filles. Les rapports 2019 de l'UNESCO indiquent que 9 millions de filles en âge de fréquenter l'école primaire ne passeront jamais un jour à l'école, contre environ 3 millions de garçons. En Afrique subsaharienne, où les taux et le nombre d'enfants non scolarisés sont les plus élevés, 4 millions de filles ne mettront jamais les pieds dans une salle de classe, contre 2 millions de garçons. Et en raison de l'impact du COVID-19, beaucoup de filles qui étaient scolarisées ne pourront pas retourner à l'école à cause des mariages forcés, des grossesses non désirées et de l'économie défaillante. Cette réalité exige de redoubler d'efforts pour garantir une éducation de qualité et équitable si nous voulons réaliser l'aspiration de l'Agenda 2063 et l'objectif de développement durable sur l'éducation.

Justice économique/travail de soins non rémunéré


Les inégalités mondiales croissantes constituent une menace pour les droits fondamentaux des femmes et des filles dans toute leur diversité et sont directement causées par des politiques macroéconomiques telles que les prêts conditionnels au développement, la fiscalité non appliquée et la fraude fiscale, les accords de libre-échange inéquitables, la déréglementation et l'extractivisme.

Droits des jeunes femmes et des filles

Ce sont les gouvernements africains qui ont plaidé pour que la priorité soit accordée aux petites filles dans le programme d'action de Pékin. L'avenir de l'Afrique est jeune et féminin, mais le visage de la jeune fille africaine reste globalement marqué par la pauvreté, les inégalités, les conflits et les crises humanitaires, ainsi que par le manque d'accès aux services de base, notamment la santé et l'éducation. Des pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, en tant que formes flagrantes de violence et de violations de droits multiples pour les filles continuent de limiter leur potentiel et leur capacité à participer efficacement et pleinement à la vie publique. Pourtant, grâce à l'éducation, à l'accès à une santé de qualité, notamment aux services de santé sexuelle et reproductive, à la protection et à un cadre culturel et politique positif et favorable, l'Afrique peut libérer ce dividende démographique lié au genre pour le développement de nos nations.

Sécurité de la propriété foncière et contrôle des ressources naturelles pour les femmes et les filles

La majorité des femmes et des filles en Afrique, en particulier celles qui vivent dans la pauvreté, dépendent des ressources foncières pour leur survie. L'Union africaine a



pris des mesures louables pour mettre en place des directives politiques, juridiques et institutionnelles précieuses afin de garantir que l'exploitation durable des terres et des ressources naturelles profite aux citoyens africains. De nombreux États africains sont en train de réviser et de mettre en place des mesures appropriées pour une gouvernance foncière centrée sur les populations. Malheureusement, l'inégalité entre les sexes dans les niveaux de prise de décision liés au contrôle des terres et des ressources naturelles, tant au niveau traditionnel que statutaire, persiste. ressources naturelles, tant au niveau traditionnel que statutaire, persiste. Les faits continuent de montrer que si 60 à 80 % des femmes et des filles travaillent dans l'agriculture, 5 à 10 % d'entre elles en moyenne possèdent des terres. La violence à l'égard des femmes liée au contrôle des terres et des ressources naturelles continue d'augmenter et, dans de nombreux cas, elles perdent leurs biens de production, ce qui les plonge dans la pauvreté et l'insécurité.

Accès aux TIC

L'accès à la technologie est désormais un bien public, et pas seulement un outil qu'il est bon de posséder. Avec une dépendance accrue aux technologies, en particulier aux technologies mobiles, grâce à COVID-19, il est important de rappeler que la fracture numérique entre les sexes en Afrique reste une source de préoccupation. Les filles et les femmes ont moins accès à la technologie, y compris la technologie mobile, que les hommes et les garçons, ce qui est parfois exacerbé par des obstacles culturels et des normes sociales qui considèrent que la technologie est réservée aux garçons et aux hommes. À la maison, les tuteurs ont plus de chances de donner un téléphone à un garçon ou de lui permettre d'accéder à un téléphone portable qu'à une fille. Les recherches ont montré qu'une exposition précoce à la technologie améliore la probabilité d'adoption de la technologie par les femmes et les filles plus tard dans la vie. De plus, alors que les pays font passer les informations foncières d'un système manuel à un système numérique, il est essentiel de mettre en place des mécanismes qui garantissent que la fracture numérique n'exacerbe pas davantage l'insécurité foncière des femmes et des filles. Des recherches ont montré que malgré l'augmentation de la pénétration de l'internet sur le continent, le fossé numérique entre les sexes s'est creusé. Il est nécessaire d'inverser ce préjugé sexiste en promouvant des contenus attrayants pour les femmes et les filles, en intégrant la dimension de genre dans tous les programmes de TIC et en utilisant des données ventilées par sexe pour guider toutes les interventions. En outre, les femmes et les jeunes filles sont de plus en plus victimes de cyberintimidation et de violence, ce qui entraîne une "peur" ou un manque d'intérêt pour la technologie et les services numériques, à tel point que certaines d'entre elles ont recours à des pseudonymes. Une étude récente de Policy a révélé que "28% des femmes interrogées en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, au Sénégal et en Afrique du Sud avaient subi une forme de harcèlement en ligne. Les femmes et les filles ne peuvent pas se permettre d'être laissées pour compte dans cette nouvelle ère technologique. COVID-19 a montré que la technologie pouvait être une bouée de sauvetage pour toutes les femmes et les filles si elles y avaient accès en termes d'éducation, de protection, de stabilité économique et d'accès aux services.



KNOW YOUR
POWER!

WE CAN DO IT

WE ARE WOMEN

Girls can do
anything!

Notre appel à l'action

Nous reconnaissons que la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est une responsabilité partagée par les différentes parties prenantes, nous appelons donc les États membres, les partenaires de développement, les acteurs étatiques et non étatiques à :

S'engager à accroître la participation des femmes, dans toute leur diversité, aux postes de direction et décisionnels ;

- ▶ Mettre en œuvre des quotas de genre pour assurer la participation égale des femmes au leadership par la mise en œuvre complète du Protocole de Maputo et du SDGEA dans leurs cadres nationaux et juridiques, ainsi que leurs quotas constitutionnels. Les quotas devraient être complétés par des programmes visant à prévenir toute discrimination et tout harcèlement sexistes futurs, et intégrer des politiques garantissant que les employeurs et les directions des ressources humaines collaboreront avec la police pour signaler les crimes de violence et de harcèlement lorsque la victime le souhaite.
- ▶ Prévenir la prolifération des armes légères : Les gouvernements, les fabricants d'armes et les marchands d'armes doivent être tenus responsables du transfert d'armes dans des situations où elles alimentent des conflits et des violations graves de la cible 16.4 de l'Objectif de développement durable qui appelle à une réduction significative des flux d'armes illicites d'ici 2030. Continuer à soutenir l'appel à l'action lancé par les dirigeants de l'ONU, qui exhortent toutes les parties à faire taire les armes et à mettre fin aux frappes aériennes, au désarmement, au contrôle des armements et au transfert des dépenses militaires vers des investissements sociaux, afin qu'ensemble nous puissions nous consacrer à combattre le COVID-19 et sur la construction d'un avenir égal et durable pour tous. Les parties doivent accroître la représentation et la participation des femmes dans les négociations ; les accords de paix comportant des dispositions relatives à l'égalité des sexes sont plus nombreux.
- ▶ Améliorer la participation et l'influence politiques des femmes ; stimuler l'autonomisation économique et les conditions de travail des femmes ; et le travail décent, renforcer la responsabilité nationale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
- ▶ S'assurer que les femmes et les filles participent effectivement à toutes les décisions liées à la gouvernance et à l'administration du foncier et des ressources naturelles aux niveaux local, national et régional.
- ▶ Reconnaître, réduire et redistribuer le travail de soins non rémunéré afin de libérer les femmes jeunes et âgées pour qu'elles aient le temps de s'engager dans la politique, le commerce et l'entrepreneuriat, ainsi que garantir une protection sociale inclusive pour les soignants afin d'atténuer les effets de la surcharge de soins non rémunérés. Il est grand temps que le travail domestique et de soins non rémunérés soit reconnu, réduit, redistribué et, en fin de compte, soutenu

par des mesures politiques concrètes, notamment par de larges investissements dans l'économie des soins. Une rémunération adéquate des personnels soignants - dont la majorité sont des femmes - serait une étape importante pour amorcer la pompe des économies du monde entier.


- ▶ Les gouvernements devraient effectuer régulièrement des audits de genre dans les partis politiques, les organismes de gestion électorale (OGE) et les services publics devraient surveiller les progrès réalisés en matière de lois électorales sensibles au genre qui empêchent les femmes de devenir candidates aux élections.
- ▶ Protéger les femmes parlementaires de toutes les agressions et menaces sexuelles à leur encontre en ligne et hors ligne.

Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et les pratiques culturelles néfastes.

- ▶ Renforcer leur réponse à toutes les formes de violence contre les femmes et les filles dans toute leur diversité en, mettant en action les mesures décrites dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits de l'enfant. Les gouvernements devraient adopter des lois pour rendre illégales la coercition sexuelle et la violence domestique et devraient fournir/offrir.
- ▶ Des espaces de soins sûrs pour les survivants de VBG, avec des services de santé sûrs, abordables, accessibles et adaptés aux jeunes, notamment des services de santé mentale et des services de santé sexuelle et reproductive, y compris l'avortement médicalisé.
- ▶ Éliminer les pratiques patriarcales et néfastes telles que le mariage précoce et forcé des enfants, le repassage des seins, la thérapie de conversion et les mutilations génitales féminines et l'excision (MGF/E). Collaborez avec les leaders confessionnels, religieux et culturels pour lutter contre les normes et pratiques sociales néfastes.

Accès à la santé

- ▶ Les États membres doivent donner la priorité aux dépenses de santé, conformément aux instruments juridiques et aux engagements respectifs (pour l'Afrique, la Déclaration d'Abuja, prévoit que 15% des budgets nationaux soient consacrés à la santé). en particulier la santé mentale étant donné qu'elle est la plus sous-financée.
- ▶ Intégrer les DSSR dans les programmes d'autonomisation des femmes en milieu rural, avec une référence particulière aux jeunes, aux pauvres et aux femmes vivant avec un handicap, ainsi qu'aux femmes vivant avec le VIH/sida et aux survivantes de violences sexuelles et sexistes (VSS) et de fistules.
- ▶ Promouvoir la responsabilisation du secteur de la santé, l'approche hybride de la santé et exploiter la technologie numérique pour promouvoir le suivi et la responsabilisation en matière de santé, les approches transformatrices de genre et les violences sexuelles et sexistes.

- 
- ▶ Reconnaître et mettre en œuvre la justice reproductive comme une manière de garantir l'accès à des informations et des services disponibles, acceptables, de qualité, adaptés aux jeunes et complets en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (DSSR), en particulier pour les adolescentes et les jeunes femmes dans toute leur diversité.
 - ▶ Fournir un accès aux contraceptifs et à l'avortement sûr et autorisé sans discrimination, en particulier envers les femmes vivant avec le VIH, les femmes handicapées, les femmes issues des minorités sexuelles et de genre, les femmes exerçant le travail sexuel ou le travail domestique, et/ou les femmes migrantes, afin de réduire les taux de mortalité maternelle et de reconnaître le droit des femmes à choisir si, quand et comment avoir des enfants.
 - ▶ Renforcer les cadres de responsabilisation et le suivi systématique de la surveillance et de la réponse aux décès maternels et périnataux notant que 61% des décès maternels surviennent dans des États fragiles, dont beaucoup sont touchés par des conflits et des catastrophes naturelles récurrentes dans le monde.

Accès à l'éducation

- ▶ Supprimer les obstacles à l'achèvement, à la rétention et à la transition pour les femmes et les filles, y compris les filles enceintes, les jeunes mères et les femmes différemment handicapées, et fournir une éducation complète intégrant l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et les sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STEM) au sein et au-delà des écoles, ancrée dans les droits de l'homme et l'égalité des sexes.
- ▶ Adopter des mesures efficaces pour réduire les obstacles infrastructurels, les taux d'analphabétisme élevés donner la priorité à l'éducation des jeunes femmes, des adolescents et des filles et renforcer les politiques et programmes qui garantissent l'égalité d'accès à l'éducation longitudinale pour tous les jeunes. Optimiser sur l'apprentissage numérique : Étant donné qu'en 2016, l'accès à Internet a été déclaré comme un droit de l'homme, les États membres doivent mettre en place et amplifier les infrastructures numériques. Il s'agit également de veiller à ce que le gouvernement détaxe les contenus éducatifs et évite de taxer la diffusion des contenus éducatifs. Nous soulignons l'importance d'une éducation de qualité, accessible et intégrant la dimension de genre, y compris une éducation sexuelle complète (ESC), le mentorat et le perfectionnement des compétences, qui préparera les jeunes femmes, les adolescentes et les filles à un travail décent, à des possibilités d'emploi équitables et à l'esprit d'entreprise. Nous demandons instamment aux gouvernements de former les éducateurs aux politiques et pratiques sensibles au genre afin de mettre fin à la discrimination et à la stigmatisation dans les milieux académiques.


Autonomisation économique

- ▶ Investir dans l'autonomisation économique des femmes pour faire progresser l'égalité des sexes, éradiquer la pauvreté et promouvoir une croissance économique inclusive qui cherche à déplacer le pouvoir économique.

- ▶ Assurer l'égalité d'accès et de contrôle du foncier et des ressources naturelles pour tous comme un droit humain fondamental important ainsi qu'un moteur de la justice économique pour les femmes et les filles en Afrique.
- ▶ Reconnaître et assurer la participation pleine et active des filles et des femmes et des populations vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, dans le traitement de l'impact socio-économique du COVID-19, y compris la mise en place de plans de relance et de programmes d'assistance sociale tenant compte de la dimension de genre pour les citoyens coussins. Il s'agit notamment de créer un environnement favorable au travail décent des femmes, à un meilleur accès et contrôle des ressources, et à une plus grande sécurité, y compris la protection contre la violence.
- ▶ Ratifier la CEDAW et lever toute réserve, mettre en œuvre la résolution 1325 de l'ONU et ratifier d'urgence la convention 190 et les recommandations 106 de l'OIT sur la violence et le harcèlement au travail.
- ▶ Améliorer la participation et l'influence politiques des femmes ; stimuler l'autonomisation économique et les conditions de travail des femmes ; et le travail décent, renforcer la responsabilité nationale en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
- ▶ Reconnaître, réduire, redistribuer le travail de soins domestiques et non rémunérés et, en définitive, soutenir les investissements dans l'économie des soins par des mesures politiques concrètes.
- ▶ Le gouvernement et le secteur privé doivent continuer à investir dans l'autonomisation économique des femmes pour faire progresser l'égalité des sexes, éradiquer la pauvreté et promouvoir une croissance économique inclusive. Il s'agit notamment de créer un environnement favorable au travail décent des femmes, à l'égalité des salaires, à un meilleur accès et contrôle des ressources, et à une plus grande sécurité, y compris la protection contre la violence et les autres violations des droits humains.
- ▶ Les États membres doivent délibérément mettre en place des systèmes fiscaux plus équitables en augmentant les recettes et en investissant dans des infrastructures permettant d'économiser du temps et du travail, telles que les structures d'accueil des enfants, les soins de santé, l'éducation et la protection sociale, dont les sociétés ont grandement besoin pour prospérer.

COVID-19

- ▶ Examiner les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la participation des femmes, ainsi que la manière dont le leadership des femmes à tous les niveaux contribue à la prise de décision sur la réponse et le rétablissement du COVID-19.
- ▶ Appeler les États membres à renforcer la capacité technique des structures du CDC en affectant des femmes expertes en matière de genre dont la responsabilité sera d'intégrer une lentille sexuée à toutes les réponses, à la récupération et à la résilience du COVID-19.

- 
- ▶ Adopter une optique de genre dans la mise en œuvre des plans de relance économique en réponse à la pandémie de COVID-19.
 - ▶ Investir dans les systèmes de soins tels que les soins de santé, la protection sociale, l'éducation, l'eau et l'assainissement pour faire face à la charge disproportionnée des soins non rémunérés effectués par les femmes et les filles.
 - ▶ Tous les projets d'infrastructure tiennent compte de l'écart de données entre les sexes et des données ventilées par sexe sont collectées et analysées dans tous les projets de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation.

Accès aux TIC

- ▶ Les États membres doivent s'engager à collecter et à publier régulièrement des données ventilées par sexe dans le secteur technologique afin d'éclairer les politiques et d'évaluer les progrès accomplis pour combler le fossé numérique entre les sexes. Les États membres doivent utiliser ces données et analyses sexo-spécifiques pour éclairer l'élaboration des politiques, des stratégies et des investissements dans le secteur des TIC.
- ▶ Les États membres devraient rendre accessibles les données brutes dans des formats ouverts et réutilisables afin que les chercheurs et autres puissent faire des analyses plus poussées sur ces données et soutenir de nouvelles initiatives sur les femmes et la technologie.
- ▶ Les États membres devraient veiller à ce que les femmes et les filles aient la possibilité d'améliorer leurs compétences numériques et leur maîtrise de l'information afin qu'elles puissent accéder à l'information, l'utiliser et l'évaluer, et utiliser les TIC à leur plein potentiel pour améliorer leur vie et participer à la prise de décision dans leur communauté.
- ▶ Les États membres doivent s'engager à rendre la technologie abordable pour les femmes et les filles grâce à des plans haut débit qui favorisent la baisse des coûts d'accès aux appareils numériques, aux services, aux compétences et aux programmes d'alphabétisation.
- ▶ Les États membres devraient adopter une optique féministe et de genre intersectionnelle lors de la création d'une stratégie nationale et de plans d'action visant à soutenir l'éducation, l'innovation et le leadership en matière de technologie pour les femmes et les filles. Cette stratégie soutenue par des investissements et des programmes - devrait inclure des objectifs d'égalité des sexes assortis d'un calendrier pour soutenir les femmes entrepreneurs, technologues et créatrices de contenu de tous âges en début de carrière afin qu'elles puissent se développer et s'épanouir en tant que créatrices de contenu, d'infrastructures et de systèmes numériques.
- ▶ Les États membres doivent élaborer et mettre en œuvre une législation robuste et complète en matière de protection de la vie privée et des données qui traite de la sécurité des femmes en ligne et, en particulier, qui les protège contre les abus, le harcèlement et les menaces de violence en ligne et qui respecte leur droit à la vie privée.

Pour plus d'informations sur le CSW, contactez les co-présidents de l'ONG CSW/Afrique.

FEMNET: Memory KACHAMBWA, m.kachambwa@femnet.or.ke WILDAF: Lois ADUAMOAH-ADDO, loissaddo@yahoo.com

WfAC: Zoneziwoh Mbonggulo-WONDIEH, director@wfaccameroon.org

Suivez et engagez-vous en ligne sur Twitter en utilisant l'identifiant [@NGOCSWAfrica](https://twitter.com/NGOCSWAfrica) and [@NGO_CSW_NY](https://twitter.com/NGO_CSW_NY) et Le hashtags [#CSW65Africa](https://twitter.com/hashtag/CSW65Africa) [#CSW65](https://twitter.com/hashtag/CSW65).

L'ONG CSW/Afrique est l'un des forums régionaux de l'Organisation non gouvernementale Commission de la condition de la femme établi en 2013 comme un comité de fond sous les auspices de la Conférence des ONG (CoNGO). NGOCSW/Afrique a été créé pour accroître l'efficacité de la participation de la société civile africaine à la Commission de la condition de la femme. Depuis sa création, l'ONG CSW/Africa a fourni un leadership aux femmes africaines en mobilisant les femmes pour qu'elles participent à la CSW et en s'assurant que les femmes s'engagent et contribuent efficacement aux processus menant à la Commission, pendant et après celle-ci. Les membres de l'ONG CSW/Afrique sont les suivants FEMNET – African Women's Development and Communication Network, FAS - Femmes Africa Solidarité, Akina Mama wa Afrika (AMwA), SERVITAS Cameroon, Gender Links, Women in Law and Development in Africa (WILDAF), Women for A Change, Cameroon (Wfac), Zamara Foundation, KADIRAT, and Khafagy, Tha'era, Arab Women Network for Parity and Solidarity.

<http://www.ngocswafrica.org>

Pour accéder à la version en ligne et/ou à la version papier de cette déclaration de position, veuillez-vous adresser à



**Réseau de Développement
et de Communication des
Femmes africaines**

Courriel: admin@femnet.or.ke
Website: <http://www.femnet.org>
Twitter: [@FEMNETProg](https://twitter.com/FEMNETProg)